

# Avis Informationnel A21-003

## Inscription des contrats à terme sur l'indice composé S&P/TSX ESG

Conformément à l'[avis informationnel A21-002](#), la Bourse de Montréal (la « Bourse ») souhaite informer les participants au marché qu'à l'ouverture du marché à 9h30 (HE) le **lundi 26 avril 2021**, le nouveau contrat à terme sur l'indice S&P/TSX composé ESG sera inscrit.

À compter de mardi le 27 avril 2021, la négociation quotidienne des instruments mentionnés ci-dessous débutera à 2h00 (HNE) afin de s'aligner avec les heures de négociation Européenne et les autres contrats à termes sur indices déjà inscrits à la Bourse de Montréal.

En vue du lancement, la Bourse invite les participants au marché et les principales parties prenantes à mettre leurs systèmes à l'essai. Les caractéristiques du nouveau contrat à terme sont énoncées ci-dessous.

La Bourse inscrira quatre (4) mois d'échéance commençant par le contrat de juin 2021, ainsi que des stratégies intragroupes (écarts calendaires) et des contrats sur les opérations sur la base du cours de clôture (BTC). Les contrats suivants seront inscrits à l'ouverture du marché le 26 avril 2021.

POSITIONS SIMPLES		OPÉRATIONS SUR LA BASE DU COURS DE CLÔTURE (BTC)	
SYMBOLE EXTERNE	MOIS D'ÉCHÉANCE	SYMBOLE EXTERNE	MOIS D'ÉCHÉANCE
SCGM21	JUIN 2021	BXGM21	JUIN 2021
SCGU21	SEPTEMBRE 2021	BXGU21	SEPTEMBRE 2021
SCGZ21	DÉCEMBRE 2021	BXGZ21	DÉCEMBRE 2021
SCGH22	MARS 2022	BXGH22	MARS 2022



<b>Seuil de déclaration des positions</b>	Total brut de 1,000 contrats pour l'ensemble des positions acheteur et vendeur, toutes échéances combinées.
<b>Limite de position</b>	Aucune limite.
<b>Date de règlement final</b>	Le troisième vendredi du mois d'échéance, s'il s'agit d'un jour ouvrable. S'il ne s'agit pas d'un jour ouvrable, le règlement final aura lieu le jour ouvrable précédent.
<b>Heures de négociation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Séance initiale* : de 2 h à 9 h 15 (heure de l'Est)</li> <li>- Séance normale : de 9 h 30 à 16 h 30 (heure de l'Est)</li> <li>- Opérations sur la base fondée sur le dernier cours : séance normale, de 9 h 30 à 15 h 30 (heure de l'Est)</li> </ul> <p>* Une fourchette de négociation de -5 % à +5 % (en fonction du prix de règlement du jour précédent) a été fixée uniquement pour cette séance.</p>

Les renseignements contenus dans le présent document sont fournis à titre informatif, et il ne faut pas considérer qu'ils créent des obligations juridiques. Le présent document est un sommaire des caractéristiques du produit énoncé dans les Règles de Bourse de Montréal Inc. (les Règles de la Bourse). Bien que Bourse de Montréal Inc. vise à tenir à jour le présent document, elle ne garantit pas qu'il est complet ou exact. En cas de différence entre l'information contenue dans le présent document et les Règles de la Bourse, ces dernières auront préséance. On doit se reporter aux Règles de la Bourse pour toute question relative aux caractéristiques des contrats.